

**Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire**  
**Association étudiante de la TÉLUQ**  
**10 juin 2015 de 18h30 à 21h00**  
**Montréal, 5800 rue Saint-Denis, salle 12.042 et en webdiffusion**

**Membres présent-es (21)**

Shiba André	Patricia Julien	Marie-France Noël
Carol-Ann Bilodeau	Jean-Sébastien Gascon	Mylène Noël
Marie-Christine Blais	Marie-Claude Larivière	André Proulx
Sarah Chouinard	Cyndy Lebel	Josée Roussy
Nadine Deslongchamps	Simon Marchand	Martin Servant
Clément Fortin	Jean-François Martel	Nicolas Royer
Sébastien Jetté	Marie-Josée Morel	Gilles Jr. Verreault

**Non-membre** (1) : Stéphane Pageau, président d'assemblée et d'élection.

**1.0 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum et du droit de présence**

**Résolution AGE-150610-01**

Que l'assemblée soit ouverte à 18h33 et que le quorum soit constaté.

Proposé par Patricia Julien. Appuyé par Gilles Jr. Verreault. Adopté à l'unanimité.

**1.1 Constatation de la régularité de la convocation et lecture de l'avis de convocation**

La convocation pour l'assemblée ainsi que l'avis d'élection ont été publiés sur le site Internet de l'association le 17 avril et transmis par courriel aux étudiants le 20 avril 2015, le tout en conformité avec l'article 3.4.2 des règlements généraux et l'article 3.2 de la politique électorale.

**Résolution AGE-150610-02**

Que la régularité de la convocation soit constatée.

Proposé par Patricia Julien. Appuyé par Sébastien Jetté. Adopté à l'unanimité.

**1.2 Présentation du conseil d'administration**

Les membres du conseil d'administration se présentent :

- Clément Fortin, vice-président académique
- Patricia Julien, présidente
- Simon Marchand, vice-président politique
- Martin Servant, secrétaire
- Gilles Jr. Verreault, trésorier

**1.3 Nomination de la présidence et du secrétaire d'assemblée**

Patricia Julien présente Stéphane Pageau qui agira à titre de président d'assemblée et d'élections ainsi que Martin Servant qui agira comme secrétaire d'assemblée.

#### **1.4 Présentation des procédures d'assemblée**

Stéphane Pageau, président d'assemblée, présente les procédures qu'il utilisera soit la version adaptée du Code Morin de l'Université de Montréal.

#### **2.0 Présentation de l'ordre du jour**

En conformité avec l'article 3.4.3 des règlements généraux, Stéphane Pageau fait la présentation de l'ordre du jour.

#### **3.0 Élections pour les postes vacants au conseil d'administration**

##### **3.1 Présentation du président d'élection et du secrétaire d'élection**

La présidence d'élections est assurée par Stéphane Pageau.

Le secrétariat d'élections a été assuré conjointement par Patricia Julien et Gilles Jr. Verreault qui ne se présentaient pas en élection.

##### **3.2 Rapport verbal du président d'élection**

Stéphane Pageau, présente le processus électoral ainsi qu'un rapport verbal sur le déroulement de celui-ci. Il mentionne aussi que les votes reçus par anticipation et les votes dans la salle ont été compilés.

##### **3.3 Nomination de scrutateurs**

###### ***Résolution AGE-150610-03***

Que Clément Fortin et Martin Servant agissent à titre de scrutateurs pour la présente élection.

Proposé par Jean-Sébastien Gascon. Appuyé par André Proulx. Adopté à l'unanimité.

##### **3.4 Présentation des candidats et période de questions**

Les candidats se présentent à tour de rôle à l'exception de monsieur Pierre-Alexandre Henley qui n'est pas présent. Des questions sont posées par les membres de l'assemblée.

##### **3.5 Vote par scrutin secret**

Stéphane Pageau annonce les résultats du vote.

###### ***Résolution AGE-150610-04***

Que soient déclarés élus aux postes suivants pour un mandat de deux ans:

Présidence : Simon Marchand

Vice-présidence aux affaires politiques : Sébastien Jetté;

Trésorerie : Josée Roussy;

Proposé par Clément Fortin. Appuyé par Jean-Sébastien Gascon. Adopté à l'unanimité.

#### **4.0 Modifications aux règlements généraux**

Les modifications sont présentées par Patricia Julien.

###### ***Résolution AGE-150610-05***

Que les modifications apportées aux articles 2.1, 2.1.1, 2.1.3, 2.1.4, 2.2, 2.2.1, 3.1.3, 3.1.4, 3.1.5, des 3.2, 3.2.2, 3.2.3, 3.2.4, 3.3, 3.3.2,3.4, 3.4.1, 3.4.2, 3.4.3, section 4 (abrogé), (nouveaux articles 4.1, 4.3, 4.4, 4.7,

4.8, 4.10, 4.12, 4.15, 4.15.1, 4.16, 4.17, 4.18) (nouveaux articles 5.1, 5.2, 5.4), 6.1.2, 6.1.8, (nouvel article 7.1), 8.1.3, 8.1.6, 8.1.10 règlements généraux soient ratifiées.

Proposé par Jean-Sébastien Gascon. Appuyé par Mylène Noël. Adopté à l'unanimité.

## **5.0 Modifications aux lettres patentes**

Les modifications sont présentées par Patricia Julien.

### ***Résolution AGE-150610-06***

Que les modifications apportées aux lettres patentes soient ratifiées.

Proposé par Jean-Sébastien Gascon. Appuyé par Gilles Jr. Verreault. Adopté à l'unanimité.

## **6.0 Modification à la politique d'allocation et de remboursement des dépenses**

Les modifications sont présentées par Patricia Julien.

### ***Résolution AGE-150610-08***

Que les modifications apportées à la définition de comité de régulation, comité de concertation (abrogé), aux articles 1.1, 1.3, Section 2 (abrogé), 2.1 (abrogé), 2.1.1 (abrogé), 2.1.2, section 10 (abrogé), 10.1, (nouveaux 10.2, 10.3, 10.4, 10.5), 10.6, 10.7, 10.8 (abrogé) de la politique d'allocation et de remboursement des dépenses soient ratifiées.

Proposé par Sébastien Jetté. Appuyé Clément Fortin. Adopté à l'unanimité.

## **7.0 Modification à la politique électorale**

### ***Résolution AGE-150610-09***

Que les modifications apportées aux articles 1.3.1, 1.3.2, 1.3.4, 1.3.5, 1.3.6, 1.3.7, 1.4.2, 1.7, 1.9, 1.9.1, 1.9.2, 1.9.3, 1.9.6, 1.9.7, section 2 (abrogé), 3.0, 3.1, 3.2, 3.4.1, 3.4.2, 3.4.3, 3.4.4, 3.5, 3.6, 3.9, 3.9.2, 3.10, 3.10.2, 3.11.1, 3.11.2, Annexe II (abrogé), Annexe III (abrogé), de la politique électorale soient ratifiées.

Proposé par Mylène Noël. Appuyé par Clément Fortin. Adopté à l'unanimité.

## **Tirage**

Le gagnant du tirage d'un remboursement du coût équivalent aux frais de scolarité d'un prochain cours à la TÉLUQ est Jean-Sébastien Gascon.

## **8.0 Levée de l'assemblée**

### ***Résolution AGE-150610-10***

Que l'assemblée soit levée à 20h54.

Proposé par Martin Servant. Appuyé par Mylène Noël. Adopté à l'unanimité.